

PLAN DE CONSERVATION

Parc national du Fjord-du-Saguenay

2022-2027



Équipe de réalisation

Dominic Dion Responsable du Service de la conservation et de l'éducation du parc national du Fjord-du-Saguenay, Sépaq

Jérôme Gouron Directeur du parc national du Fjord-du-Saguenay, Sépaq

Gabrielle Grenier Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

René Charest Spécialiste en conservation à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Aide à la rédaction et révision

Andréanne Lemay Chargée de projet à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Marc-André Villard Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Comment citer le document :

« Sépaq, 2022, Plan de conservation 2022-2027 – Parc national du Fjord-du-Saguenay, Sépaq. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
PILERS DU PLAN DE CONSERVATION	2
CIBLES DU PARC NATIONAL DU FJORD-DU-SAGUENAY.....	3
VULNÉRABILITÉ 1 – SANTÉ DES POPULATIONS DE SALMONIDÉS DE LA RIVIÈRE ÉTERNITÉ.....	4
VULNÉRABILITÉ 2 – QUALITÉ DE L’EAU DU LAC DE L’ANSE À L’EAU	6
VULNÉRABILITÉ 3 – ACTIVITÉS ILLICITES DANS LES SECTEURS ÉLOIGNÉS.....	7
VULNÉRABILITÉ 4 – PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE DE LA POINTE- DU-MOULIN	8
RÉFÉRENCES	9

AVANT-PROPOS

La mission des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, et de les rendre accessibles afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures.

Pour réaliser cette mission, la Politique sur les parcs nationaux du Québec (MFFP, 2018) prévoit différents outils, dont le plan de conservation et le programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). Le plan de conservation est un outil de planification qui détermine les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités, ainsi que l'ensemble des stratégies et actions à réaliser en matière de conservation pour les cinq prochaines années. Le PSIE est un outil de surveillance qui regroupe plusieurs indicateurs qui visent à déterminer l'état de santé des parcs nationaux, et sert d'assise à la réflexion menant à l'élaboration des plans de conservation.

Les plans de conservation 2022-2027 constituent la troisième génération de plans de conservation des parcs nationaux du sud du Québec gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le processus de réalisation de ces plans s'appuie sur les standards ouverts pour la pratique de la conservation. Le *Conservation Measures Partnership* (CMP), un partenariat regroupant des agences publiques, des organismes non gouvernementaux et des d'entreprises privées, a élaboré cet ensemble de principes et de pratiques standardisés au niveau international afin de faciliter la planification de la conservation (CMP, 2020).

Finalement, les plans de conservation s'inscrivent dans la vision du développement durable de la Sépaq qui adhère au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses 17 objectifs. Les plans de conservation contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable, plus particulièrement à l'objectif 15 (vie terrestre).

PORTRAIT DU PARC NATIONAL DU FJORD-DU-SAGUENAY

Le parc national du Fjord-du-Saguenay a été créé en 1983 et préserve un territoire de 329 km² représentatif de la région naturelle du Fjord du Saguenay. Le parc borde l'un des fjords les plus longs et les plus méridionaux du monde. Issu d'un effondrement survenu il y a plus de 175 millions d'années, d'un surcreusement par le passage des glaciers puis par l'envahissement de l'eau de mer, le fjord du Saguenay est sans contredit l'attrait principal du parc. Au cœur de la sapinière à bouleau jaune, les conifères dominent le paysage du parc. Alors qu'une flore arctique-alpine occupe les plus hauts sommets du parc, quelques peuplements de feuillus croissent au creux des vallées. L'enchaînement des environnements forestiers et marins engendre une diversité biologique étonnante. Alors que le loup, l'ours noir, le lynx du Canada, le castor et l'orignal habitent les forêts du parc, le phoque commun, le béluga, le petit rorqual et autres mammifères marins s'observent à partir des rives.

PILERS DU PLAN DE CONSERVATION

La structure que prend la troisième version des plans de conservation est déclinée en trois entités centrales qui orientent nos actions, soit les cibles de conservation, les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités.

Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les éléments clés au cœur de la création et de la mission du parc national. C'est ce que l'on souhaite conserver en priorité. Les cibles sont d'abord les milieux naturels. Elles peuvent aussi être des communautés naturelles, des espèces clés¹, des sites ou éléments historiques, archéologiques, paléontologiques ou environnementaux. Les cibles constituent un sous-ensemble du patrimoine naturel et humain du parc national, et leur protection permet d'assurer la conservation de l'ensemble du parc.



Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation prioritaires mettent de l'avant les éléments sur lesquelles nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Ils peuvent être définis comme étant des situations jugées problématiques qui engendrent des conséquences importantes sur l'une ou plusieurs cibles de conservation, et pour lesquelles nous faisons le choix de mettre en priorité nos énergies au cours des cinq prochaines années.



Vulnérabilités

Les vulnérabilités, tout comme les enjeux de conservation, mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Elles réfèrent à des situations pour lesquelles les connaissances ne permettent pas de confirmer l'état de santé d'une ou de plusieurs cibles de conservation. Il peut aussi s'agir de situations actuellement acceptables, mais pour lesquelles il y a un risque de dégradation future.



¹ Espèce dont la présence est d'une grande importance pour plusieurs autres organismes, et dont la disparition pourrait entraîner celle d'autres espèces et modifier grandement le fonctionnement des écosystèmes.



Cibles du parc national du Fjord-du-Saguenay

Les cibles de conservation du parc national du Fjord-du-Saguenay et leur viabilité sont présentées dans cette section. La viabilité représente la capacité qu'ont les cibles de conservation de résister ou de se remettre de perturbations anthropiques et de se maintenir dans le temps sans intervention de notre part. Elle est évaluée à partir des indicateurs du PSIE et de la connaissance fine du territoire et permet d'identifier à quels endroits l'équipe du parc national doit concentrer ses énergies afin d'assurer la conservation de l'ensemble des milieux naturels qui le composent.

CIBLE 1 – RIVES DU FJORD-DU-SAGUENAY

ÉTAT BON

- ↳ Notre niveau de connaissances de la cible indique qu'aucune intervention n'est nécessaire afin d'assurer la conservation de la cible à long terme. Cependant, un point de vigilance associé au risque de dégradation des aménagements à proximité des berges en lien avec la dynamique d'érosion est soulevé.

CIBLE 2 – RIVIÈRE ÉTERNITÉ

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ Notre niveau de connaissances de la cible indique que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme. Le suivi des salmonidés dans la rivière indique une baisse des populations depuis les années 1990, alors que certains épisodes de coliformes fécaux ont été observés sur le ruisseau Benouche, qui se jette dans la rivière Éternité.

CIBLE 3 – MILIEUX HUMIDES ET LACUSTRES

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ Le suivi de la qualité de l'eau du lac de l'Anse-à-l'Eau indique que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation à long terme de la cible.

CIBLE 4 – MILIEUX FORESTIERS ET SOMMETS

ÉTAT BON

- ↳ Notre niveau de connaissances de la cible indique qu'aucune intervention particulière n'est requise afin d'assurer la conservation de la cible à long terme. Toutefois, un point de vigilance est associé à la présence d'activités non autorisées à l'intérieur des limites du parc.

CIBLE 5 – PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ Notre niveau de connaissances de la cible indique que le site archéologique de la Pointe-du-Moulin, localisé dans la baie Sainte-Marguerite, présente une dégradation de ses berges, associée d'une part à la fréquentation par les visiteurs et d'autre part à l'érosion côtière. Des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation du patrimoine archéologique.



Le parc national du Fjord-du-Saguenay ne présente actuellement aucun enjeu de conservation. En revanche, quatre vulnérabilités ont été identifiées.



Vulnérabilité 1 – Santé des populations de salmonidés de la rivière Éternité

Mise en contexte

La rivière Éternité (**Cible 2**) prend sa source au Grand Lac Éternité et se jette dans les eaux du fjord. D'une longueur de 20,8 km, elle est accessible sur la totalité de son parcours. La partie en aval de la rivière Éternité, soit les huit derniers kilomètres, fait partie du parc national du Fjord-du-Saguenay. La partie centrale (km 9 à 18), incluant le petit lac Éternité, est du domaine public libre, et la partie amont (km 18 à 20) est incluse dans le territoire de la ZEC Brébeuf. Le dernier inventaire mené en 2021 a permis d'identifier six espèces de poissons dans la rivière Éternité : omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), saumon atlantique (*Salmo salar*), meunier rouge (*Catostomus catostomus*), meunier noir (*Catostomus commersonii*), anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) et gaspareau (*Alosa pseudoharengus*). L'omble de fontaine anadrome, aussi appelé truite de mer, y est pêché. Le plan de mise en valeur de l'omble de fontaine anadrome du Saguenay identifie la rivière Éternité parmi les rivières les plus importantes pour la reproduction de l'espèce (Desautels et coll., 2010), alors qu'un inventaire du MFFP réalisé en 2021 y indique une baisse notable des populations d'omble de fontaine depuis 1991.

Des analyses de qualité de l'eau de la rivière Éternité dans le cadre d'un suivi du PSIE ont commencé en 2019. Les résultats indiquent que l'eau de la rivière est de bonne qualité. Le ruisseau Benouche, qui est le principal tributaire de la rivière Éternité, est reconnu pour la qualité et la quantité de ses frayères. Il fait lui aussi partie du suivi PSIE sur la qualité de l'eau. Pour ce dernier, la qualité tend à diminuer depuis 2019, se situant à un niveau « satisfaisant » pour 2021. Certaines activités humaines localisées dans le bassin versant du ruisseau Benouche ont le potentiel d'altérer la qualité de l'eau, par exemple l'agriculture ou la présence d'habitations dotées de fosses septiques non conformes. Cela peut constituer une menace à la santé des salmonidés de la rivière Éternité.

D'autres pressions anthropiques peuvent venir affecter la viabilité des salmonidés de la rivière, dont la pêche et le braconnage, dans un contexte où la réglementation est non respectée, mais

également inadaptée au contexte de la rivière. Les activités récréatives comme la baignade peuvent quant à elles favoriser l'érosion des berges et causer un dérangement de la faune, principalement dans les fosses, où les salmonidés se reposent.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, les populations de salmonidés de la rivière Éternité sont suivies et les meilleures pratiques de gestion sont mises en place en matière d'érosion, de qualité de l'eau et de gestion de la pêche** ». Pour atteindre ce but, cinq stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Portrait de la situation des salmonidés

Objectif

D'ici 2023, un suivi des populations de poissons est implanté dans la rivière Éternité en collaboration avec le MFFP.

Stratégie 2

Amélioration de la gestion de la pêche

Objectif

D'ici 2025, les règles de pêche de la rivière Éternité sont ajustées afin d'améliorer les pratiques de gestion des populations de salmonidés.

Stratégie 3

Qualité de l'eau du ruisseau Benouche

Objectifs

D'ici 2024, la source des épisodes de coliformes fécaux supérieurs à 200 UFC/100mL est identifiée.

D'ici 2027, des actions de sensibilisations sont mises en œuvre afin de limiter, voire d'éliminer la problématique.

Stratégie 4

Réaménagement des sentiers menant aux fosses de pêche

Objectif

D'ici 2027, les sentiers menant aux fosses de pêche ne présentent plus d'érosion.

Stratégie 5

Sensibilisation

Objectif

D'ici 2026, divers moyens de sensibilisation permettent de mieux comprendre l'importance des salmonidés dans l'écosystème et informent les pêcheurs de la nouvelle réglementation de pêche.



Vulnérabilité 2 – Qualité de l’eau du lac de l’Anse à l’Eau

Mise en contexte

Plus de 250 lacs (**Cible 3**) sont présents sur le territoire du parc national, dont le lac de l’Anse à l’Eau. D’une superficie de 0,2 km², ce lac est localisé en bordure de la route 138, près de Tadoussac. Une partie de ses rives n’est pas incluse dans les limites du parc national. Il approvisionne en eau douce une station piscicole gouvernementale qui contribue à l’ensemencement de saumon de plusieurs rivières pour le Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026 du MFFP. La qualité de l’eau du lac a donc un impact direct sur la production piscicole de Tadoussac.

Le lac draine un territoire d’une superficie de 3,6 km² en majorité localisée en dehors du parc, dans la municipalité de Tadoussac. Les effluents provenant de la route 138 et de la zone urbanisée de son bassin versant ont le potentiel d’altérer la qualité de l’eau du lac via des polluants ou un apport en sédiments et en nutriments. Le lac fait partie du Réseau de suivi volontaire des lacs du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC). Depuis le premier suivi, l’état trophique du lac s’est fortement dégradé, passant d’oligotrophe en 2013 à mésotrophe en 2021. La qualité de l’eau et ses potentielles sources d’eutrophisation sont actuellement peu documentées, ce qui ne permet pas d’orienter les actions à entreprendre afin de stopper la dégradation du lac.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d’ici 2026, la qualité de l’eau du lac de l’Anse à l’Eau et les causes potentielles de sa dégradation sont connues** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Portrait de la qualité de l’eau du lac de l’Anse à l’eau

Objectif

D’ici 2025, un portrait précis de la qualité de l’eau du lac de l’Anse à l’Eau et des causes de sa dégradation potentielle est réalisé.

Stratégie 2

Sensibilisation des acteurs de la zone périphérique

Objectif

D’ici 2026, en cas d’une qualité de l’eau du lac de l’Anse à l’Eau problématique, de la sensibilisation est réalisée auprès des parties prenantes en zone périphérique.



Vulnérabilité 3 – Activités illicites dans les secteurs éloignés

Mise en contexte

Le parc national du Fjord-du-Saguenay est un territoire longiforme entrecoupé de plusieurs zones habitées, dont les municipalités de Sainte-Rose-du-Nord, Sacré-Cœur et Tadoussac sur la rive nord, et Saint-Félix-d’Otis, Rivière-Éternité, L’Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine sur la rive sud. Sa superficie totale est de 326,7 km². Ces caractéristiques particulières expliquent la complexité logistique associée aux activités de patrouille et à l’application réglementaire inhérente à son statut de parc national. Des aménagements qui contreviennent à la réglementation du parc national ont été observés à plusieurs endroits sur le territoire forestier (**Cible 4**), tels que des sentiers illicites de randonnée, de véhicules motorisés tout terrain ou de motoneiges, des empiètements de terrains privés adjacents ou des aménagements associés à des activités de prélèvement faunique ou de braconnage. Avant 2021, aucun suivi ou comptabilisation structurée n’a permis de connaître l’ampleur et l’impact de ces activités illicites au parc national. Une première étape a été franchie à l’été 2021, pendant lequel plus de 50 % de limites de territoire ont été inventoriées par des gardes-parc afin de localiser, de documenter et de géoréférencer l’ensemble des activités non autorisées se déroulant à l’intérieur des limites du parc national.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d’ici 2027, 60 % des situations illégales recensées dans les secteurs éloignés jugés prioritaires du parc sont résolues** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Portrait des activités illicites et identification des secteurs à risque

Objectif

D’ici 2023, l’inventaire des limites de territoire a permis d’identifier les secteurs les plus à risque de présence d’activités illicites.

Stratégie 2

Patrouilles des secteurs à risque

Objectifs

À partir de 2023, la surveillance des secteurs à risque est intégrée aux plans de patrouilles.

D’ici 2024, l’affichage manquant ou inadéquat des secteurs à risque des limites du parc est ajusté.



Vulnérabilité 4 – Préservation du patrimoine archéologique de la Pointe-du-Moulin

Mise en contexte

Les terrasses marines localisées à la Pointe-du-Moulin dans la baie Sainte-Marguerite recèlent des vestiges archéologiques (**Cible 5**) témoignant d'une occupation humaine importante. Des fouilles archéologiques réalisées entre 1993 et 2011 ont permis la découverte de nombreux vestiges d'occupations autochtones, dont certains datent de 8 000 ans. Les traces d'un ancien village construit lors de la colonisation du Saguenay y sont aussi présentes.

La dynamique d'érosion de la baie pourrait être préoccupante pour l'avenir de ces riches sites archéologiques et historiques. L'érosion est intrinsèque au caractère riverain du parc national du Fjord-du-Saguenay. Les berges du fjord sont soumises à l'effet des marées, des vagues, des glaces et des ondes de tempêtes. Les changements climatiques ont le potentiel d'exacerber la dynamique d'érosion, tant en augmentant la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes qu'en diminuant le couvert de glace hivernal.

D'un autre côté, la fréquentation des berges du fjord par les visiteurs du parc national, tant via les secteurs aménagés que non aménagés, ajoute une pression anthropique non négligeable. Des projets de restauration ont été entrepris depuis 2021, dont le déplacement et la restauration de sites de camping et la fermeture d'accès.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, des actions sont mises en place afin de pérenniser les connaissances liées au patrimoine archéologique de la Pointe-du-Moulin** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Implantation d'un suivi de l'érosion

Objectif

D'ici 2024, un suivi de l'érosion de la Pointe-du-Moulin est mis en place afin de connaître l'impact de l'érosion sur les berges.

Stratégie 2

Préservation du patrimoine archéologique de la Pointe-du-Moulin

Objectif

D'ici 2027, une entente à long terme est établie avec des experts pour effectuer des fouilles sur le site.

RÉFÉRENCES

- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRRTN), (2011). *Portrait de la ressource faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean*.
- Conservation Measures Partnership (CMP), 2020. Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0 (<https://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf>)
- Desautels, Y., Lapointe A., Bergeron N. et Valentine, M. 2010. Suivi de l'omble de fontaine anadrome (truite de mer) dans la rivière Éternité. *Bulletin de Conservation*, 28–29.
- Ministère Forêt, Faune et Parcs, 2018. Politique sur les parcs nationaux du Québec, Gouvernement du Québec, 48 p.
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), 2018, Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec - Rapport 2013-2017